B

Délibération N°18/2022

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES

Nombre de membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la	Séance du 30 juin 2022
Municipal		délibération	
15	15	13	L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.
Date de la convocation		n	
24 juin 2022			
Date d'affichage 24 juin 2022			PRESENTS: M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mme LELOUP. MM. LESCZYNSKI. MARGELIDON. MENERAT. Mmes THIBAULT. VACHER.
Objet de la délibération			ABSENTS : Mesdames LAGRANGE et LEGER.

RENOUVELLEMENT
CONVENTION
AVEC LA POSTE
POUR
L'AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Madame Christelle THIBAULT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose que la convention entre La Poste et la Commune pour l'agence postale communale est arrivée à échéance.

La Poste a transmis un projet de nouvelle convention pour une période de 3 à 9 ans renouvelable, qui définit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec les communes ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Monsieur le Maire rappelle que La Poste verse à la Commune une indemnité forfaitaire destinée à compenser les charges de personnel et les frais d'entretien, d'eau, d'électricité, de téléphone et de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

.../...

- DECIDE d'établir une nouvelle convention avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale, pour une période de neuf ans renouvelable, aux conditions mentionnées dans le projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués cidessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 20 juillet 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le A. 07. LOL&

et publication ou notification du 21.07.2022